REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Nombre de membres

Afférents au CM :15 En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

Date de convocation Le 21/10/2024

Date d'affichage Le 21/10/2024

Objet de la délibération 2024-51:
Avenant n°2 au marché de travaux n° 20220015 de la SAS LASHERME titulaire du lot n°15 Plomberie / Chauffage / Ventilation.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 7 8 001, 2024

Et publication ou notification du 7 8 OCT, 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 25 octobre 2024 N° 2024 - 51

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

<u>Présents</u>: Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Excusés: Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph.

<u>Participait à la réunion</u> : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 24 octobre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°15 − Plomberie / Chauffage / Ventilation à la SAS LASHERME pour un montant de 67 732,98 € HT.

Un avenant n°1 au marché de travaux de SAS LASHERME ayant une incidence financière de 975,00 € HT a été approuvé en séance du Conseil Municipal du 31 mai 2024

Le présent avenant n°2 intervient sans incidence financière suite à une erreur de saisie relevée à l'article 5.1 de l'acte d'engagement. En effet, il s'avère que la rubrique « Prix ferme actualisable » ait été cochée. Or, le marché de travaux du lot n°15 dont la SAS LASHERME est titulaire est uniquement à prix révisable.

Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

-d'approuver les conditions fixées par l'avenant n°2 qui prévoit que le marché de travaux du lot n°15 – Plomberie / Chauffage / Ventilation dont la SAS LASHERME est titulaire est à prix révisable et non pas à prix ferme actualisable.

AR Prefecture

043-214302333-20241025-2024_51-DE Reçu le 28/10/2024 -d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer et à notifier l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°15 – Plomberie / Chauffage / Ventilation dont la SAS LASHERME est titulaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve les conditions fixées par l'avenant n°2 qui prévoit que le marché de travaux du lot n°15 Plomberie / Chauffage / Ventilation dont la SAS LASHERME est titulaire est à prix révisable et non pas à prix ferme actualisable.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à notifier l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°15 Plomberie / Chauffage / Ventilation dont la SAS LASHERME est titulaire.

Pour:	14
Contre:	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 25 octobre 2024, Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr